

# **SG MONETAIRE PLUS**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 31.12.2021**

## **SICAV de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# SG MONETAIRE PLUS

## Sommaire

Caractéristiques de la Sicav	3
Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue	4
Rapport de gestion du conseil d'administration	14
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	26
Informations spécifiques	28
Informations réglementaires	31
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	34
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	36
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	40
Comptes annuels	42
Bilan	43
Actif	43
Passif	44
Hors-bilan	45
Compte de résultat	46
Règles & méthodes comptables	47
Évolution actif net	51
Compléments d'information	52
Inventaire	67
Annexe	85

## Caractéristiques de la Sicav



### Caractéristiques principales du fonds

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

## SG MONETAIRE PLUS

**Classe E - Code ISIN : (C) FR0011047513**

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
 En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - E, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.  
 L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis indifféremment par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».  
 Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue

**En date du 15 décembre 2021 :**

**- Ajout dans le DICI :**

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

La SICAV bénéficie du label ISR.

**- Modification dans le DICI :**

**- Avant :**

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'EONIA (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis indifféremment par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture. "

**- Après :**

"Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis indifféremment par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture. "

# SG MONETAIRE PLUS

## **- Ajout dans le DICI :**

"Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. "

## **- Modification dans le DICI :**

### **- Avant :**

L'objectif est de surperformer l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

### **- Après :**

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

## **- Modification dans le DICI :**

### **- Avant :**

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence EONIA.

### **- Après :**

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

## **- Ajout dans le DICI :**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

## **- Modification dans le DICI :**

### **- Avant :**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 juillet 2021.

### **- Après :**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 décembre 2021.

# SG MONETAIRE PLUS

## **- Modification dans la note détaillée :**

### **- Avant :**

"Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservations d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant:

[http://www.securitiesservices.societegenerale.com/uploads/tx\\_bisgnews/Global\\_list\\_of\\_sub\\_custodians\\_for\\_SGSS\\_2016\\_05.pdf](http://www.securitiesservices.societegenerale.com/uploads/tx_bisgnews/Global_list_of_sub_custodians_for_SGSS_2016_05.pdf)

En conformité avec l'article 22 bis 2. de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.

La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en oeuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPCVM. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classer rémunérations et avantages monétaires et non-monétaires et à mettre en place des dispositifs et politique en matière de cadeaux et d'évènements.

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressés à l'investisseur sur demande."

### **- Après :**

"Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservations d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant:

[http://www.securitiesservices.societegenerale.com/uploads/tx\\_bisgnews/Global\\_list\\_of\\_sub\\_custodians\\_for\\_SGSS\\_2016\\_05.pdf](http://www.securitiesservices.societegenerale.com/uploads/tx_bisgnews/Global_list_of_sub_custodians_for_SGSS_2016_05.pdf)

En conformité avec l'article 22 bis 2. de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.

La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en oeuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPCVM. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classer rémunérations et avantages monétaires et non-monétaires et à mettre en place des dispositifs et politique en matière de cadeaux et d'évènements.

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande."

## **- Modification dans la note détaillée :**

### **- Avant :**

"- pour les actions E-C, I-C et I2-C :

L'objectif est de sur-performer son indicateur de référence, l'EONIA capitalisé, par un placement principalement en titres privés des marchés monétaires et obligataires, après prise en compte des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

# SG MONETAIRE PLUS

- pour l'action P-C :

L'objectif est de surperformer l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative de votre SICAV pourra baisser de manière structurelle et la performance pourra être inférieure à celle de l'EONIA capitalisé, après prise en compte des frais courants."

- Après :

"- pour les actions E-C, I-C et I2-C :

L'objectif est de surperformer son indicateur de référence, l'€STR capitalisé, par un placement principalement en titres privés des marchés monétaires et obligataires, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

- pour l'action P-C :

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative de votre SICAV pourra baisser de manière structurelle et la performance pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais courants."

**- Modification dans la note détaillée :**

- Avant :

"EONIA : L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé. L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquées par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

L'EONIA capitalisé intègre l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap)."

- Après :

"L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'€STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'€STR capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap)."

**- Modification dans la note détaillée :**

- Avant :

"La SICAV est constituée d'instruments du marché monétaire de haute qualité et de dérivés.

La haute qualité est définie selon un processus d'appréciation interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) qui prend en compte un ensemble de facteurs, notamment la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité, et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie inhérents à la structure de l'investissement.

Ce processus interne conduit à un encadrement préalable de l'univers d'investissement reposant sur deux principaux axes :

- Un dispositif définissant notamment la liste des instruments autorisés et des limites par type d'émetteur ou par type d'instruments.;

- Un univers d'investissement éligible comprenant notamment les émetteurs sélectionnés par la société de gestion. Cette appréciation s'appuie sur une évaluation spécifique réalisée par une équipe d'analyse crédit indépendante de la gestion, suivant une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit.

# SG MONETAIRE PLUS

La Sicav est principalement investie en titres privés des marchés monétaires et obligataires.

Deux moteurs de performances sont utilisés pour atteindre l'objectif de gestion :

l'exposition à la courbe de taux monétaire : en fonction des ses anticipations sur l'indice EONIA, le gérant privilégie soit les titres monétaires indexés à l'EONIA, soit des investissements à taux fixe sur les maturités présentant le meilleur potentiel de rendement relatif.

L'exposition aux marges de crédit sur des maturités courtes : cette exposition est obtenue par des investissements en titres obligataires court terme et titres de créance négociables à référence Euribor ou EONIA. L'exposition au risque de crédit fait l'objet d'une diversification rigoureuse et d'une sélection en fonction de la qualité des émetteurs et du niveau de spread associé.

Les limites respectées par cet OPC sont les suivantes : "

- Après :

"La SICAV est constituée d'instruments du marché monétaire de haute qualité et de dérivés.

La haute qualité est définie selon un processus d'appréciation interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) qui prend en compte un ensemble de facteurs, notamment la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité, et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie inhérents à la structure de l'investissement.

Ce processus interne conduit à un encadrement préalable de l'univers d'investissement reposant sur deux principaux axes :

- Un dispositif définissant notamment la liste des instruments autorisés et des limites par type d'émetteur ou par type d'instruments.;

- Un univers d'investissement éligible comprenant notamment les émetteurs sélectionnés par la société de gestion. Cette appréciation s'appuie sur une évaluation spécifique réalisée par une équipe d'analyse crédit indépendante de la gestion, suivant une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit.

La Sicav est principalement investie en titres privés des marchés monétaires et obligataires.

Deux moteurs de performances sont utilisés pour atteindre l'objectif de gestion :

l'exposition à la courbe de taux monétaire : en fonction des ses anticipations sur l'indice €STR, le gérant privilégie soit les titres monétaires indexés à l'€STR, soit des investissements à taux fixe sur les maturités présentant le meilleur potentiel de rendement relatif.

L'exposition aux marges de crédit sur des maturités courtes : cette exposition est obtenue par des investissements en titres obligataires court terme et titres de créance négociables à référence Euribor ou €STR. L'exposition au risque de crédit fait l'objet d'une diversification rigoureuse et d'une sélection en fonction de la qualité des émetteurs et du niveau de spread associé.

Les limites respectées par cet OPC sont les suivantes : "

**- Ajout dans la note détaillée :**

La SICAV bénéficie du label ISR.

**- Modification dans la note détaillée :**

- Avant :

"Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses.

Le processus d'investissement prévoit ainsi :

1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via l'exclusion des émetteurs non éligibles selon la politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration d'une analyse financière

2° la construction d'un portefeuille basé sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix et un suivi de la note ESG moyenne afin d'avoir une note ESG supérieure à l'univers d'investissement.

# SG MONETAIRE PLUS

## Analyse extra-financière

### 1) Nature des critères ESG

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :

- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale
- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (ex : production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).

### 2) Approche ESG

L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste de la manière suivante :

#### 1. application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial\*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

\* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

#### 2. application des règles d'intégration ESG suivantes :

- l'OPC intègre des critères ESG dans son processus d'investissement et vise en outre à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de son univers d'investissement. Le score ESG du portefeuille est la moyenne pondérée par les actifs du score ESG des émetteurs, basée sur le modèle de notation ESG d'Amundi ;
- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

#### 3. mise en place d'une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. "

##### -Après :

"Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses.

Le processus d'investissement prévoit ainsi :

- 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via l'exclusion des émetteurs non éligibles selon la politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration d'une analyse financière
- 2° la construction d'un portefeuille basé sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix et un suivi de la note ESG moyenne afin d'avoir une note ESG supérieure à l'univers d'investissement.

# SG MONETAIRE PLUS

## Analyse extra-financière

### 1) Nature des critères ESG

#### Dettes privées

L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (acte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :

- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale
- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées (Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).

#### Dettes publiques

L'analyse extra-financière des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

### 2) Approche ESG

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, ""Best-in-Class"" et engagement.

#### 1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial\*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

\* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

#### 2. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de F ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs;
  - approche dite en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement du fond après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs;
- au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

#### 3. Via une approche "Best-in-Class", le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi.

Limite de l'approche retenue:

L'approche ""Best-in-Class"" n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

# SG MONETAIRE PLUS

représentés dans cette approche et l'OPC peut être ainsi exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

#### 4. Mise en place d' une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. "

##### **- Ajout dans la note détaillée :**

"Le fonds est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité et de dérivés. Il répond aux principes de l'investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

##### Séquencement des étapes du processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

La première étape consiste à encadrer préalablement l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs. Le processus interne conduit à un encadrement préalable de l'univers d'investissement reposant sur deux principaux axes :

Un dispositif définissant notamment la liste des instruments autorisés et des limites par type d'émetteurs ou par type d'instruments.

Un univers d'investissement éligible comprenant notamment les émetteurs sélectionnés par la société de gestion. Cette appréciation s'appuie sur une évaluation spécifique réalisée par une équipe d'analyse crédit indépendante de la gestion, suivant une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit.

La deuxième étape repose sur une intégration des contraintes financières (ratios règlementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) au sein de ces analyses.

La troisième étape est la construction du portefeuille :

- a) Analyse de la liquidité des actifs et gestion de la liquidité : elle est assurée par l'utilisation des différents instruments de taux disponibles sur les marchés. L'actif du fonds est décomposé en différentes poches de maturités qui sont ajustées en fonction des mouvements de souscriptions et de rachats permettant d'assurer la liquidité du fonds.
- b) Choix d'une maturité moyenne pondérée : elle reflète nos anticipations sur l'évolution de l'€STR et de la courbe des taux du marché monétaire. L'ensemble des gérants de taux euro et crédit détermine de façon consensuelle, lors d'un comité mensuel, où sont présents les stratégestes d'Amundi Asset Management, une prévision sur l'évolution des taux et de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.
- c) Sélection des émissions et diversification des titres (obligations, titres de créances négociables) d'émetteurs publics et privés. Cette sélection est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres :
  - les études effectuées par l'équipe d'analyse crédit dédiée à l'équipe de gestion de taux ou d'autres institutions financières de la place.
  - l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité.
  - un nouvel émetteur sera étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée. Des règles de diversification sur les émetteurs privés sont systématiquement appliquées aux investissements en fonction du rating et de la maturité des titres.
  - chacun des titres détenus dans le portefeuille fait l'objet d'une autorisation préalable de la Direction des Risques (indépendante de la gestion) qui définit pour les émetteurs une limite maximum en montant et en durée.
  - par ailleurs, l'analyse et la sélection de valeurs répondent aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR) qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers, dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels décrits ci-dessus.
- d) Arbitrage : la gestion recherche systématiquement les opportunités d'investissement parmi les instruments du marché monétaire et les obligations offrant un rendement proche ou supérieur à l'€STR selon le type d'instrument et la maturité du titre. Les gérants s'appuient sur une équipe de négociation, force de proposition, pour investir sur un émetteur ou un titre auprès des contreparties sélectionnées.

# SG MONETAIRE PLUS

e) Pilotage de la note moyenne ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement / Note ESG des émetteurs.

La stratégie d'investissement de l'OPC repose sur le choix des émetteurs en titres de créances négociables ou obligations permettant une progression aussi régulière que possible de la valeur liquidative.

A cet effet, l'équipe de gestion sélectionne des titres à taux fixe ou à taux variable de maturité inférieure à 397 jours.

La gestion de la SICAV repose essentiellement sur des stratégies de portage.

Les stratégies de portage concernent principalement la dette privée et de manière subsidiaire la dette publique ou équivalente.

La SICAV cherche à diversifier son exposition sur des émetteurs de dette privée, à taux fixe ou variable, entre les différents secteurs d'activité.

La SICAV peut également mettre en oeuvre des stratégies visant de la dette émise par des Etats susceptibles d'intégrer la zone euro, comme certains pays d'Europe de l'Est (« transaction de convergence »). Selon l'analyse des données macro-économiques et politiques disponibles, l'entrée effective d'un Etat dans la zone euro peut typiquement générer une appréciation des titres d'Etat et un gain potentiel pour la SICAV.

La stratégie d'investissement peut également rechercher un effet de levier au moyen de produits dérivés, incluant les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. "

## **- Modification dans la note détaillée :**

### **- Avant :**

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence EMMI (European Money Markets Institute) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA..

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu)"

### **- Après :**

"Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence est la BCE (Banque Centrale Européenne). En tant que banque centrale cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence :

[https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.fr.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.fr.html) "

## **- Modification dans la note détaillée :**

### **- Avant :**

"Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (EONIA capitalisé).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, une provision de 30% maximum de la performance au-delà de celle de l'actif de référence est constituée par la société de gestion. Le taux de la commission de surperformance applicable est fixé au début de chaque période d'observation pour toute la période.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations

# SG MONETAIRE PLUS

antérieures. Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l' « actif de référence »."

- Après :

"Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L' « actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (€STR capitalisé).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, une provision de 30 % maximum de la performance au-delà de celle de l'actif de référence est constituée par la société de gestion. Le taux de la commission de surperformance applicable est fixé au début de chaque période d'observation pour toute la période.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l' « actif de référence »."

**- Modification dans la note détaillée :**

- Avant :

Date de mise à jour du prospectus : 5 juillet 2021

- Après :

Date de mise à jour du prospectus : 15 décembre 2021

## Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

### Janvier 2021

#### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Comme attendu, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée, tout en précisant que l'enveloppe du PEPP pourrait être revue à la hausse pour maintenir des conditions favorables de financement si nécessaire ou au contraire ne pas être entièrement utilisée en fonction de l'évolution des conditions de financement et de la tendance de l'inflation.

Le scénario de décembre de la BCE en terme de projection de croissance économique pour 2021 reste d'actualité. En revanche, l'orientation très accommodante de la politique monétaire est confirmée par Christine Lagarde, car la pandémie continue de peser sur la reprise de l'activité, inflation et demande restant très faibles à ce stade.

#### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 53 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -9 bps à EONIA - 2 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 106 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

### Février 2021

#### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Le chef économiste de la Banque centrale européenne, Philip Lane, a déclaré que la BCE surveille attentivement l'évolution des rendements obligataires à long terme et privilégie deux indicateurs clés pour évaluer le caractère favorable des conditions de financement : d'une part la courbe des swaps indexés à un jour (OIS) et d'autre part la courbe des rendements souverains pondérés des PIB. Les "...mesures de politique monétaire peuvent contribuer à maintenir la courbe des rendements OIS et la courbe des rendements souverains pondérés des PIB à des niveaux favorables".

Isabel Schnabel, membre du directoire de la BCE a quant à elle ajouté : "En dépit de signes encourageants pour l'économie, le soutien des politiques monétaire et budgétaire reste crucial et ne doit pas être retiré prématurément".

# SG MONETAIRE PLUS

## Politique de gestion :

### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 54 jours en fin de période.

### - Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -9 bps à EONIA - 4 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 14% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille.

### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 118 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

## Mars 2021

### Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Sous la menace d'un nouveau plongeon des économies de la zone euro, la BCE veut endiguer la hausse des rendements obligataires susceptible de mettre à mal la reprise économique.

Grâce à ses programmes d'achat d'actifs (PEEP et APP) et ses opérations de refinancement destinée aux banques de la zone euro (TLTRO III), la BCE continue de fournir un bouclier de liquidités en soutien à l'économie européenne. La dernière opération de refinancement à long terme du 18 mars a connu un vif succès, 425 banques ayant emprunté 330 milliards d'euros à des conditions très avantageuses (jusqu'à -1%).

L'excédent de liquidités dans l'Eurosystème a augmenté de plus de 2 000 milliards d'euros depuis mars 2020 pour atteindre 3638 milliards d'euros un an plus tard.

### Politique de gestion :

### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 55 jours en fin de période.

### - Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -9 bps à EONIA - 3 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 15% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille.

### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 134 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## Avril 2021

### Politique monétaire :

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Lors de la conférence de presse du 22 avril, Christine Lagarde a confirmé l'orientation très accommodante de sa politique monétaire.

Les achats de titres dans le cadre du PEPP se poursuivront à un rythme nettement plus soutenu durant le trimestre en cours que pendant les premiers mois de l'année. Néanmoins, la BCE effectuera ces achats avec souplesse en fonction des conditions de marché, afin d'éviter un resserrement des conditions de financement qui serait incompatible

# SG MONETAIRE PLUS

avec la lutte contre la pandémie tout en gardant pour objectif une inflation à 2%.

## **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 46 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -8 bps à EONIA - 3 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 19% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 115 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## **Mai 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

"La BCE aurait encore beaucoup de temps avant de décider dans quelles conditions sortir du programme d'achat lancé au début de la pandémie et pourrait opter pour une flexibilité accrue dans ce domaine.

Selon le gouverneur de la Banque de France, toute hypothèse d'une réduction des achats à partir du troisième trimestre serait purement spéculative.

M. Villeroy de Galhau a souligné que la BCE disposait encore de nombreux instruments de politique monétaire non conventionnels qu'elle pourrait utiliser au-delà de la crise du COVID.

Il ne considère par ailleurs pas le niveau actuel du taux de dépôt comme un plancher insurmontable."

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 48 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -8 bps à EONIA - 3 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 13% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 19% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 133 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## **Juin 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

L'opération de TLTRO III du mois de juin 2021 a encore suscité beaucoup d'intérêt avec 110 milliards d'euros alloués. Dans sa 8ème édition (échéance en mars 2024), le TLTRO III a attiré 224 banques, avec une allocation moyenne de 490 millions d'euros par banque.

Après cette opération, l'encours des LTRO et TLTRO atteint désormais 2 200 milliards d'euros. L'excédent de liquidités

# SG MONETAIRE PLUS

dans l'euro système a fortement augmenté pour atteindre 4 211 milliards d'euros au 14 juin 2021.

Il ne considère par ailleurs pas le niveau actuel du taux de dépôt comme un plancher insurmontable.

## **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 57 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' EONIA -8 bps à EONIA - 3 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 16% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 23% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire standard » est de 153 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement C-.

## **Juillet 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

la BCE a dévoilé les grandes lignes de sa revue stratégique de politique monétaire et a décidé de revoir sa précédente orientation relative à son objectif d'inflation.

Bien que le bon niveau d'inflation capable d'assurer la stabilité des prix - le cœur de la mission de la banque centrale reste fixé à 2% à moyen terme, la BCE a cette fois abandonné la précision «proche de, mais inférieur à 2%» toujours présente dans ces précédentes déclarations.

Le Conseil des gouverneurs considère que le meilleur moyen de maintenir la stabilité des prix est de viser une cible d'inflation de 2 % à moyen terme, ce qui peut impliquer une période transitoire pendant laquelle l'inflation est modérément supérieure à la cible.

La BCE s'est également engagée à mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique, compte tenu des fortes conséquences que ce phénomène aura sur la stabilité des prix.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 44 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str +1 bps à €str +6 bp.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 120 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

# SG MONETAIRE PLUS

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Août 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux «refi» à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Dans un contexte de liquidités abondantes au sein de l'Eurosystème, les taux courts continuent de bénéficier pleinement de la politique accommodante de la BCE, et se situent à des niveaux toujours bas.

En août, l'activité de la BCE a globalement diminué. Ainsi, les achats nets de titres dans le cadre du PEPP se sont élevés à 16.6 milliards d'euros la semaine dernière, contre une moyenne hebdomadaire de 20 milliards d'euros, enregistrée avant l'été.

Sur une enveloppe totale de 1 850 milliards d'euros à utiliser jusqu'à au moins fin mars 2022, la BCE n'a consommé que 1 272 milliards d'euros à ce jour. L'excédent de liquidités a fortement augmenté pour atteindre 4 311 milliards d'euros au 22 août 2021.

### **Politique de gestion :**

Liquidité : la liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

Risque de taux : la maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 41 jours en fin de période.

Risque de crédit : les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str flat à €str +6 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille.

Durée de vie moyenne et rating moyen : la durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 113 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

Dimension socialement responsable : le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Septembre 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Au terme d'une évaluation conjointe des conditions de financement et des perspectives d'inflation, le Conseil des gouverneurs estime que des conditions de financement favorables peuvent être maintenues avec un rythme d'achats de titres dans le cadre du PEPP légèrement inférieur à celui des deux trimestres précédents.

Le tapering n'est pas à l'ordre du jour, les achats de titres dans le cadre du PEPP devant se poursuivre à un rythme proche de 70 milliards d'euros par mois.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 32 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str flat à €str +6 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 22% du portefeuille.

# SG MONETAIRE PLUS

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 130 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Octobre 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

La menace croissante d'une inflation qui pourrait durer plus longtemps que prévu, incite certaines banques centrales à amorcer le resserrement de leurs politiques monétaires.

De son côté, la BCE, malgré les inquiétudes de quelques gouverneurs nationaux, semble plus sereine : la hausse des prix liée à la période post-pandémique, la fiscalité et les pénuries de matières premières ne semblent pas susceptibles de provoquer des hausses de salaires significatives; aucune hausse des anticipations d'inflation à moyen terme n'est observée pour le moment.

Le message relayé par Mme Lagarde est simple : la BCE n'a pas l'intention de réagir tant que les perspectives d'inflation à moyen terme ne sont pas modifiées.

### **Politique de gestion :**

Liquidité : la liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

Risque de taux : la maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 45 jours en fin de période.

Risque de crédit : les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str flat à €str +5 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 21% du portefeuille.

Durée de vie moyenne et rating moyen : La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 116 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

Dimension socialement responsable : le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Novembre 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

La volatilité devrait rester élevée au cours des prochaines semaines, voire jusqu'à la fin de l'année, dans un contexte de craintes inflationnistes élevées et d'inquiétudes sur l'économie causées par la résurgence de l'épidémie.

Sur les maturités courtes, à l'approche de la fin de l'année, la forte demande sur les titres d'Etats a provoqué leur raréfaction.

Nous assistons ainsi à une baisse spectaculaire et brutale de leur taux de rendement.

Ce phénomène saisonnier a débuté en novembre, un peu plus tôt que les années précédentes.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 34 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

# SG MONETAIRE PLUS

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str - 4 à €str +5 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 22% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 117 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Décembre 2021**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Lors de sa réunion de jeudi 16 décembre, la BCE a confirmé que les achats de titres réalisés dans le cadre du Programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) lancé en mars 2020, diminueront progressivement pour s'arrêter totalement fin mars 2022.

Le Conseil des gouverneurs a par ailleurs décidé d'allonger l'horizon de réinvestissement des titres arrivant à maturité jusqu'à la fin de 2024 au moins.

Ces réinvestissements devraient représenter 15 milliards d'euros mensuels contre 60 milliards actuellement investis au travers du PEPP.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 32 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d' €str - 4 à €str +4 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 25% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 111 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

De décembre 2020 à décembre 2021, la performance de l'Action E-C / FR0011047513 est de -0,67%. Celle du benchmark est de -0,46%.

De décembre 2020 à décembre 2021, la performance de l'Action I-C / FR0000003964 est de -0,56%. Celle du benchmark est de -0,46%.

De décembre 2020 à décembre 2021, la performance de l'Action I2-C / FR0013065257 est de -0,53%. Celle du benchmark est de -0,46%.

De décembre 2020 à décembre 2021, la performance de l'Action P-C / FR0011362094 est de -0,76%. Celle du benchmark est de 0,46%.

# SG MONETAIRE PLUS

## Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

*Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la Sicav.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	446 970 635,07	750 000 015,94
BRED BANQUE POPULAIRE ZCP 01/10/2021	300 004 166,72	300 000 000,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	149 999 996,14	349 999 661,11
AGENCE CENTRALE ORGANISMES SEC ZCP 30/08/2021	200 023 336,06	200 000 000,00
BTF 0% 03/03/2021	-	375 197 417,11
SOCIETE GENERALE OIS+0.25% 20052021	-	374 160 551,25
CD BELFIUS BANK SA PRE 20210930 -0.57	165 073 182,44	165 000 000,00
BELFIUS BANK BELG CDN 26/08/2021	165 018 289,53	165 000 000,00
UNICREDIT BANK IRELAND ZCP 07/05/2021	150 265 469,00	150 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA ZCP 30/03/2021	150 175 134,81	150 021 007,88

# SG MONETAIRE PLUS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

## 1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

### Prêts de titres

% des actifs pouvant être prêtés	-
----------------------------------	---

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	1 146 553 666,46	-
% des actifs sous gestion	-	-	-	9,66	-

## 2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	ETAT ESPAGNOL
	Montant	596 843 866,04
2	Dénomination	ETAT FRANCAIS
	Montant	99 999 999,65
3	Dénomination	BANK OF AMERICA
	Montant	70 971 600,02
4	Dénomination	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE
	Montant	110 944 150,00
5	Dénomination	BANQUE FEDERALE CREDIT MUTUEL
	Montant	49 950 000,00
6	Dénomination	HSBC
	Montant	47 843 950,01
7	Dénomination	WELLS FARGO
	Montant	40 596 000,00
8	Dénomination	ETAT ITALIEN
	Montant	39 999 999,99
9	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	29 232 350,00

# SG MONETAIRE PLUS

10	Dénomination		ING
	Montant		19 492 999,99

## 2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	LA BANQUE POSTALE	-
	Montant	-	-	-	1 006 666 611,27	-
2	Dénomination	-	-	-	BNP	-
	Montant	-	-	-	99 923 610,76	-
3	Dénomination	-	-	-	CREDIT AGRICOLE	-
	Montant	-	-	-	39 963 444,43	-

## 3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

### 3.1. Type et qualité des garanties

Société Générale Gestion veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

### 3.2. Échéance de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
	Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
	1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
	1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
	1 à 3 mois	-	-	-	-	-
	3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
	Plus d'1 an	-	-	-	-	-
	Ouvertes	-	-	-	1 162 135 415,70	-

### 3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	EUR	-
	Montant	-	-	-	1 162 135 415,70	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	1 099 515 283,84	-
1 à 3 mois	-	-	-	47 038 382,62	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

## 3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	FRANCE	-
Montant	-	-	-	1 146 553 666,46	-

## 3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	1 146 553 666,46	-

## 4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

# SG MONETAIRE PLUS

## 5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	CACEIS
	Montant	1 162 135 415,70

## 6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Société Générale Gestion veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## 7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

### Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Société Générale Gestion, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# SG MONETAIRE PLUS

## Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

### Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

#### Elise Houe

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS	Directeur Général	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Catherine Leroy

Société	Fonction	Représente
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Dirigeant Responsable	
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Jean-Yves Pizigo

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS	Président du Conseil d'administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Jean-Michel Vallas

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

### Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable

### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

# SG MONETAIRE PLUS

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Yves PIZIGO

### Directeur Général

Madame Elise HOUE

### Administrateurs

Monsieur Jean-Michel VALLAS

Madame Catherine LEROY

### Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIE représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

## Présentation des travaux du Conseil d'Administration

### Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois, notamment sur les points suivants :

#### Conseil d'Administration du 08/02/2021

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.
- Convocation de l'Assemblée générale Ordinaire.
- Evolutions statutaires.
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Conseil d'Administration du 22/10/2021

- Transfert du siège social.

### Depuis la clôture de l'exercice :

#### Conseil d'Administration du 07/02/2022

- Renouvellement de Monsieur Jean-Yves PIZIGO comme Président du Conseil d'Administration de la Société.
- Confirmation de Madame Elise HOUE dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
  - o Monsieur Jean-Yves PIZIGO
  - o Madame Catherine LEROY
  - o Monsieur Jean-Michel VALLAS
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants :
  - o Monsieur Jean-Yves PIZIGO
  - o Madame Catherine LEROY
  - o Monsieur Jean-Michel VALLAS
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

- L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, se fait en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des actionnaires de SG MONETAIRE PLUS.

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

#### **Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 11 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives<sup>1</sup> les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

#### Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

# SG MONETAIRE PLUS

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

## Tabac

Depuis 2018, S2G limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, S2G est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://www.societegeneralegestion.fr/Nous-connaître/Notre-société/Nos-engagements>.

## **Méthode de valorisation de la Sicav monétaire :**

Les actifs des sicav monétaires de la société de gestion Société Générale Gestion sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

## **Règlements SFDR et taxonomie :**

### **Article 8 – gestion active – Texte générique au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# SG MONETAIRE PLUS

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## **Article 8 – gestion active – Texte générique au titre de l'article 11 de SFDR**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Outre l'application de la Politique d'investissement responsable d'Amundi, le Fonds promeut ces caractéristiques via une analyse ESG accrue des titres détenus (au moins 90% des titres font l'objet d'une notation extra-financière), en cherchant à obtenir un score ESG du portefeuille supérieur à celui de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

#### Politique Charbon

SOCIETE GENERALE Gestion exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

#### Application en gestion passive :

##### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

##### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

# SG MONETAIRE PLUS

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

\* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

## **Politique de rémunérations**

### **1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (soit 71 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 6 379 143 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 4 754 254 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 624 889 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

# SG MONETAIRE PLUS

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 collaborateurs au 31 décembre 2021) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2021), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

### 2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	<b>1 146 553 666,46</b>
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	<b>1 146 553 666,46</b>
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>2 357 682 420,00</b>
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	<b>2 357 682 420,00</b>

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
<b>BNP PARIBAS</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>HSBC</b>
<b>LA BANQUE POSTALE</b>	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

# SG MONETAIRE PLUS

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	1 097 192 415,70
- OPCVM	-
- Espèces (**)	14 993 000 000,00
<b>Total</b>	<b>1 162 135 415,70</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	157 236,16
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>157 236,16</b>
- Frais opérationnels directs	8 656 772,21
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	<b>8 656 772,21</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

### SG MONETAIRE PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG MONETAIRE PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 130 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (le-de-france)  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 S72 028 041

Une entité du réseau Deloitte



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*

Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## SG MONETAIRE PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 23 février 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*

Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

# Comptes annuels

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Actif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	<b>265 764 793,57</b>	<b>186 000 000,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>10 488 368 128,64</b>	<b>11 937 660 577,97</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	780 959 491,70	928 013 966,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	7 660 428 213,31	7 482 095 829,76
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	900 282 931,11	1 408 862 371,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	1 146 553 666,46	2 089 103 235,99
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	143 826,06	29 585 173,74
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>2 330 000,07</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2 330 000,07
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 211 726 795,52</b>	<b>2 005 633 842,09</b>
Liquidités	1 211 726 795,52	2 005 633 842,09
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 965 859 717,73</b>	<b>14 131 624 420,13</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	11 921 205 196,93	14 148 201 359,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 244 500,09	-21 678 279,81
• Résultat de l'exercice	-30 138 401,00	-32 242 907,22
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>11 867 822 295,84</b>	<b>14 094 280 172,39</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>61 694,94</b>	29 819 085,34
• <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	61 694,94	29 819 085,34
<b>Dettes</b>	<b>97 975 726,87</b>	7 525 162,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	97 975 726,87	7 525 162,33
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,08</b>	<b>0,07</b>
Concours bancaires courants	0,08	0,07
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>11 965 859 717,73</b>	<b>14 131 624 420,13</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## HORS-BILAN

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	2 357 682 420,00	229 954 733,19
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-925 623,99	-623 647,61
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 402 899,17	3 084 617,18
• Produits sur titres de créances	-6 141 815,88	-5 882 616,13
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	157 236,16	-
• Produits sur contrats financiers	1 658 511,48	3 311 642,52
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>-3 848 793,06</b>	<b>-110 004,04</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-8 656 772,21	-2 612 747,86
• Charges sur contrats financiers	-1 316 806,24	-2 942 855,17
• Charges sur dettes financières	-9 079 271,74	-11 722 276,75
• Autres charges financières	-112 754,24	-91 724,87
<b>Total (II)</b>	<b>-19 165 604,43</b>	<b>-17 369 604,65</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-23 014 397,49</b>	<b>-17 479 608,69</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 777 837,64	-9 440 525,36
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-31 792 235,13</b>	<b>-26 920 134,05</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 653 834,13	-5 322 773,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-30 138 401,00</b>	<b>-32 242 907,22</b>

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Information sur les incidences liées à la crise Covid-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Les valeurs mobilières apportées à l'OPCVM ou détenues par lui sont évaluées au prix de Marché, au cours de référence retenu.

Les différences entre les cours de Référence utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité supérieure ou égale à 1 an sont valorisés au prix de Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité inférieure ou égale à 1 an sont valorisés par référence à un Modèle : actualisation des flux futurs, sur la base d'un taux de référence, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ou d'une population d'émetteurs assimilables en termes de qualité de crédit, de secteur et/ou de zone d'appartenance géographique.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle publiée.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui FONT l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

### Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces

# SG MONETAIRE PLUS

opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

## Méthode de comptabilisation

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé.

Les revenus sont constitués par :

- Les revenus des valeurs mobilières ;
- Les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères ;
- La rémunération des liquidités en devises, les revenus de pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- Les frais de gestion ;
- Les frais financiers et charges sur autres placements.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- Des commissions de mouvements facturées à la SICAV ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# SG MONETAIRE PLUS

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	<b>Action E-C</b> : 0,50% TTC max. <b>Action I-C</b> : 0,20% TTC max. <b>Action I2-C</b> : 0,15% TTC max. <b>Action P-C</b> : 1% TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<b>Obligations</b> Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% max. du nominal du sous-jacent. <b>Monétaires</b> Titres et repos : 0,01% max. du montant des transactions.
Commission de surperformance	Actif net	<b>Action E-C, Action I-C, Action I2-C</b> : 30% annuel max. de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence" <b>Action P-C</b> : Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (EONIA capitalisé).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, une provision de 30% maximum de la performance au-delà de celle de l'actif de référence est constituée par la société de gestion. Le taux de la commission de surperformance applicable est fixé au début de chaque période d'observation pour toute la période.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'« actif de référence ».

# SG MONETAIRE PLUS

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 30% pour la part E-C
- 30% pour la part I-C
- 30% pour la part I2-C.

## Devise de comptabilité

Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

## Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
Action E-C / FR0011047513	Capitalisation	Capitalisation
Action I-C / FR0000003964	Capitalisation	Capitalisation
Action I2-C / FR0013065257	Capitalisation	Capitalisation
Action P-C / FR0011362094	Capitalisation	Capitalisation

## 2 Évolution actif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>14 094 280 172,39</b>	<b>11 641 877 960,96</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	62 615 784 137,02	67 759 749 768,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-64 772 234 877,30	-65 261 048 903,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	77 134,19	406 926,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 178 349,37	-17 753 342,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-0,01	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-13 848 729,50	-1 968 734,86
- Différence d'estimation exercice N	-23 276 503,60	-9 427 774,10
- Différence d'estimation exercice N-1	-9 427 774,10	-7 459 039,24
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-264 956,45	-63 368,46
- Différence d'estimation exercice N	82 131,12	347 087,57
- Différence d'estimation exercice N-1	347 087,57	410 456,03
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 792 235,13	-26 920 134,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>11 867 822 295,84</b>	<b>14 094 280 172,39</b>

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	149 162 376,86	-
Obligations à taux variable	631 797 114,84	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 963 692 099,86	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	124 004 747,62	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	478 912 914,71	-
Autres instruments	4 093 818 451,12	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 357 682 420,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	80 000 000,00	-	185 764 793,57	-
Obligations et valeurs assimilées	149 162 376,86	-	631 797 114,84	-
Titres de créances	5 715 821 042,15	-	1 944 607 171,16	-
Opérations temporaires sur titres financiers	1 146 553 666,46	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 211 726 795,52
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,08
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 357 682 420,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	100 941 083,33	164 823 710,24	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	152 131 804,41	285 542 327,63	343 285 359,66	-	-
Titres de créances	3 897 474 602,71	3 712 961 202,13	49 992 408,47	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	1 146 553 666,46	-	-	-	-
Comptes financiers	1 211 726 795,52	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,08	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	954 237 536,00	1 403 444 884,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0,08	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",  
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>97 975 726,87</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme à payer	210 486,26	
Achats reglements differes	80 000 000,00	
Depots de garantie (recus)	15 043 000,00	
Depots de garantie (verses)	1 376 000,00	
Frais provisionnes	724 316,21	
Autres creances	621 924,40	
Autres opérations		-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action E-C / FR0011047513	34 895 467,1241	3 485 953 549,95	25 682 949,1412	2 564 221 696,83
Action I-C / FR0000003964	454 203,572	10 690 774 498,33	536 877,3274	12 641 484 937,67
Action I2-C / FR0013065257	490 563,2587	48 421 193 378,99	501 943,8695	49 543 373 997,92
Action P-C / FR0011362094	182 591,1048	17 862 709,75	236 799,8716	23 154 244,88
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		187 059,32		-
Action I-C / FR0000003964		39 934,29		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		99,01		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		187 059,32		-
Action I-C / FR0000003964		39 934,29		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		99,01		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		-		-
Action I-C / FR0000003964		-		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		-		-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%	
Catégorie d'action :		
Action E-C / FR0011047513	0,18	
Action I-C / FR0000003964	0,08	
Action I2-C / FR0013065257	0,05	
Action P-C / FR0011362094	0,28	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice		Montant
Catégorie d'action :		
Action E-C / FR0011047513	-	
Action I-C / FR0000003964	51,52	
Action I2-C / FR0013065257	1 182,56	
Action P-C / FR0011362094	-	
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-	
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1	-	
- Opc 2	-	
- Opc 3	-	
- Opc 4	-	

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	<b>900 282 931,11</b>
- autres instruments financiers	<b>592 650 156,40</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-30 138 401,00	-32 242 907,22
<b>Total</b>	<b>-30 138 401,00</b>	<b>-32 242 907,22</b>

Action E-C / FR0011047513	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 194 438,98	-2 272 644,29
<b>Total</b>	<b>-6 194 438,98</b>	<b>-2 272 644,29</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I-C / FR0000003964	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 912 683,14	-10 062 825,18
<b>Total</b>	<b>-5 912 683,14</b>	<b>-10 062 825,18</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-17 773 692,96	-19 678 599,88
<b>Total</b>	<b>-17 773 692,96</b>	<b>-19 678 599,88</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P-C / FR0011362094	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-257 585,92	-228 837,87
<b>Total</b>	<b>-257 585,92</b>	<b>-228 837,87</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 244 500,09	-21 678 279,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-23 244 500,09</b>	<b>-21 678 279,81</b>

	31.12.2021	31.12.2020
Action E-C / FR0011047513		
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 308 432,84	-1 194 580,50
<b>Total</b>	<b>-3 308 432,84</b>	<b>-1 194 580,50</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Action I-C / FR0000003964		
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 482 038,68	-6 541 915,37
<b>Total</b>	<b>-4 482 038,68</b>	<b>-6 541 915,37</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-15 344 000,38	-13 846 544,77
<b>Total</b>	<b>-15 344 000,38</b>	<b>-13 846 544,77</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P-C / FR0011362094	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-110 028,19	-95 239,17
<b>Total</b>	<b>-110 028,19</b>	<b>-95 239,17</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 3 avril 1996.

Devise

EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Actif net</b>	<b>11 867 822 295,84</b>	14 094 280 172,39	11 641 877 960,96	13 120 716 047,26	14 126 991 785,21

Action E-C / FR0011047513

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>16 959 821,3364</b>	7 747 303,3535	11 292 500,8494	74 204,7426	110 821,8012
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,5446</b>	100,2131	100,6724	10 104,3659	10 140,7242
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,56</b>	-0,44	-0,40	-31,51	-23,31

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I-C / FR0000003964

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>97 465,374</b>	180 139,1294	96 292,6011	95 332,8416	117 982,1032
<b>Valeur liquidative</b>	<b>23 478,0759</b>	23 610,2137	23 705,1569	23 778,4832	23 848,4281
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-106,65</b>	-92,17	-80,41	-58,53	-34,42

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>79 601,5698</b>	90 982,1806	81 975,4107	100 443,9756	100 848,2804
<b>Valeur liquidative</b>	<b>98 429,4851</b>	98 952,366	99 332,438	99 613,7313	99 892,8424
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-416,04</b>	-368,48	-311,00	-231,33	-111,76

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P-C / FR0011362094

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>575 935,3629</b>	630 144,1297	806 220,9416	992 480,6595	1 158 273,9596
<b>Valeur liquidative</b>	<b>97,4446</b>	98,1888	98,7146	99,2005	99,6908
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,63</b>	-0,51	-0,51	-0,44	-0,32

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

## 4 Inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Obligation</b>						
XS2325549249	ARCHER DANIELS MIDLAND C VAR 25/09/2022	PROPRE	51 000 000,00	51 059 463,45	EUR	0,43
XS2310399535	AT T INC 0% 01/04/2022	PROPRE	70 000 000,00	70 075 705,00	EUR	0,59
XS1290850707	BANK OF AMERICA CORP 1.625% 14/09/2022	PPLIV	14 705 000,00	14 999 100,00	EUR	0,13
XS1290850707	BANK OF AMERICA CORP 1.625% 14/09/2022	PPLIV	29 400 000,00	29 988 000,01	EUR	0,25
XS1290850707	BANK OF AMERICA CORP 1.625% 14/09/2022	PPLIV	25 475 000,00	25 984 500,01	EUR	0,22
XS2303828169	BARCLAYS BANK PLC0.0% 10/02/2022	PROPRE	70 000 000,00	70 047 929,00	EUR	0,59
ES0000012132	BONOS Y OBLIG DE 0.5% 31/10/2031	PPLIV	29 673 000,00	29 999 403,00	EUR	0,25
FR0013528775	BPCE SA FRN 14/02/2022	PROPRE	32 000 000,00	32 022 582,58	EUR	0,27
FR0013323672	BPCE SA VAR 23/03/2023	PPLIV	8 600 000,00	8 651 600,00	EUR	0,07
FR0013534559	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0% 25/11/2030	PPLIV	3 000 000,00	3 000 000,00	EUR	0,03
XS1456455572	CANADIAN IMPERIAL BANK 0% 25/07/2022	PPLIV	10 300 000,00	10 330 900,00	EUR	0,09
XS2044953516	CITIGROUP GLOBAL MARKETS FRN 24/02/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 061 292,83	EUR	0,42
XS2242176258	DE VOLKSBANK NV FRN 07/10/2022	PROPRE	11 700 000,00	11 762 880,49	EUR	0,10
XS2271346152	DE VOLKSBANK NV FRN 10/06/2022	PROPRE	4 200 000,00	4 212 486,40	EUR	0,04
XS2003512824	DEXIA CREDIT LOCAL 0% 29/05/2024	PPLIV	38 000 000,00	38 380 000,00	EUR	0,32
XS2003512824	DEXIA CREDIT LOCAL 0% 29/05/2024	PPLIV	2 000 000,00	2 020 000,00	EUR	0,02
XS1829348793	DEXIA CREDIT LOCAL 0.25% 01/06/2023	PPLIV	4 700 000,00	4 756 400,00	EUR	0,04
XS1623360028	DEXIA CREDIT LOCAL 0.25% 02/06/2022	PPLIV	6 500 000,00	6 535 750,00	EUR	0,06
XS1751347946	DEXIA CREDIT LOCAL 0.5% 17/01/2025	PPLIV	8 900 000,00	9 167 000,00	EUR	0,08
XS1751347946	DEXIA CREDIT LOCAL 0.5% 17/01/2025	PPLIV	31 100 000,00	31 908 600,00	EUR	0,27
XS1751347946	DEXIA CREDIT LOCAL 0.5% 17/01/2025	PPLIV	3 000 000,00	3 081 000,00	EUR	0,03
XS1169977896	DEXIA CREDIT LOCAL 0.625% 21/01/2022	PPLIV	12 000 000,00	12 120 000,00	EUR	0,10
XS1700578724	DEXIA CREDIT LOCAL 1% 18/10/2027	PPLIV	800 000,00	850 400,00	EUR	0,01
XS1700578724	DEXIA CREDIT LOCAL 1% 18/10/2027	PPLIV	2 000 000,00	2 125 000,00	EUR	0,02

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PPLIV	96 432 015,00	99 999 999,65	EUR	0,84
XS2405342317	GENERAL MILLS INC VAR 16/05/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 088 000,00	EUR	0,17
XS2373022651	GENERAL MILLS INC VAR 27/07/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 261 531,00	EUR	0,42
XS2310947259	HSBC BANK PLC FRN 08/03/2023	PPLIV	47 300 000,00	47 843 950,01	EUR	0,40
XS1576220484	ING GROEP 0.75% 09/03/2022	PPLIV	5 000 000,00	5 050 000,00	EUR	0,04
XS1576220484	ING GROEP 0.75% 09/03/2022	PPLIV	14 300 000,00	14 442 999,99	EUR	0,12
XS1681522998	INSTITUT CREDITO OFICIAL 0.25% 30/04/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 038 742,86	EUR	0,08
ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	PPLIV	10 500 000,00	10 846 500,00	EUR	0,09
ES0000012E51	KINGDOM OF SPAIN 1.45% 30/04/2029	PPLIV	38 739 000,00	43 000 290,00	EUR	0,36
ES0000012A89	KINGDOM OF SPAIN 1.45% 31/10/2027	PPLIV	40 000 000,00	43 720 000,02	EUR	0,37
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PPLIV	50 000 000,00	53 999 999,99	EUR	0,46
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PPLIV	232 280 000,00	271 999 880,00	EUR	2,29
ES00000127A2	KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/30	PPLIV	18 309 000,00	21 165 204,01	EUR	0,18
ES00000127A2	KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/30	PPLIV	4 766 000,00	5 499 964,00	EUR	0,05
ES00000127A2	KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/30	PPLIV	37 865 000,00	43 999 130,02	EUR	0,37
ES00000127A2	KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/30	PPLIV	14 433 000,00	16 742 280,00	EUR	0,14
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PPLIV	42 386 000,00	51 498 990,00	EUR	0,43
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PPLIV	3 575 000,00	4 372 225,00	EUR	0,04
XS2294189126	MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 29/07/2022	PROPRE	34 000 000,00	34 055 070,14	EUR	0,29
XS2418190430	MEDIOBANCA DI CRED VAR 06/12/2023	PROPRE	23 000 000,00	23 108 100,00	EUR	0,19
XS2213830289	OP CORPORATE BANK PLC FRN 10/08/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 202 529,60	EUR	0,25
XS2277596313	PROLOGIS EURO FINANCE VAR 23/12/2022	PROPRE	45 000 000,00	45 014 769,00	EUR	0,38
IT0005329344	REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	PPLIV	36 363 000,00	39 999 999,99	EUR	0,34
XS1538867760	SOCIETE GENERALE 1% 01/04/2022	PPLIV	28 900 000,00	29 232 350,00	EUR	0,25
XS2407911705	THERMO FISHER SC FNCE VAR 18/11/2023	PROPRE	42 000 000,00	42 312 480,00	EUR	0,36
XS2357120679	TOYOTA MOTOR FIN FRN 23/6/2023	PROPRE	34 000 000,00	34 256 373,60	EUR	0,29
XS2289104908	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 19/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 066 529,51	EUR	0,08
XS2381867907	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 25/08/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 115 425,15	EUR	0,13

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2238032531	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 28/09/2022	PROPRE	17 000 000,00	17 071 798,20	EUR	0,14
DE000A3KT6Q0	TRATON FINANCE LUX SA VAR 27/08/2023	PROPRE	27 000 000,00	27 183 962,76	EUR	0,23
FR0126221896	UNEDIC 0.1% 25/11/2026	PPLIV	19 000 000,00	19 285 000,00	EUR	0,16
FR0014004QH7	VILOGIA SA D HLM FRN 27/07/2023	PROPRE	23 000 000,00	23 180 434,59	EUR	0,20
FR00140005V6	VILOGIA SA D HLM VAR 21/10/2022	PROPRE	13 000 000,00	13 048 882,49	EUR	0,11
XS2328430470	VOLKSWAGEN FIN SERV AG FRN 06/04/2023	PROPRE	48 000 000,00	48 258 688,37	EUR	0,41
XS2414855952	VOLKSWAGEN FIN SERV NV FRN 26/11/2023	PROPRE	11 000 000,00	11 056 801,25	EUR	0,09
XS2384583311	VOLVO TREASURY AB FRN 13/09/2023	PROPRE	27 000 000,00	27 264 357,54	EUR	0,23
XS2407916761	VOLVO TREASURY AB FRN 15/11/2023	PROPRE	11 000 000,00	11 132 675,89	EUR	0,09
XS1288903278	WELLS FARGO & COMPANY 1.5% 12/09/2022	PPLIV	39 800 000,00	40 596 000,00	EUR	0,34
<b>Total Obligation</b>				<b>1 878 151 907,40</b>		<b>15,83</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	PROPRE	50 591,297	498 007 826,89	EUR	4,20
FR0007435920	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI	PROPRE	5,525	1 193 264,64	EUR	0,01
FR0013095312	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	37 178,765	365 938 909,76	EUR	3,08
FR0013067790	BFT AUREUS ISR FCP	PROPRE	11,674	114 899,19	EUR	0,00
FR0010413583	CPR CASH I	PROPRE	3,00	33 147 330,00	EUR	0,28
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	PROPRE	187,00	1 880 700,63	EUR	0,02
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>900 282 931,11</b>		<b>7,59</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>2 778 434 838,51</b>		<b>23,41</b>
<b>Swap de Taux</b>						
SWAP03908228	MX1000706#S_20220203	RECU	50 162 302,00	-260 580,62	EUR	-0,00
SWAP03908228	MX1000706#S_20220203	VERSE	-50 162 302,00	272 512,69	EUR	0,00
SWAP03911502	MX1000899#S_20220207	RECU	100 527 784,00	-515 886,81	EUR	-0,00
SWAP03911502	MX1000899#S_20220207	VERSE	-100 527 784,00	536 657,24	EUR	0,00
SWAP03909246	MX1001389 S 20220208	RECU	20 106 143,00	-102 248,90	EUR	-0,00
SWAP03909246	MX1001389 S 20220208	VERSE	-20 106 143,00	104 435,82	EUR	0,00
SWAP03909245	MX1001390 S 20220208	RECU	30 159 215,00	-153 373,35	EUR	-0,00
SWAP03909245	MX1001390 S 20220208	VERSE	-30 159 215,00	156 653,73	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03909743	MX1001622 S 20220214	RECU	136 718 837,00	-686 667,32	EUR	-0,01
SWAP03909743	MX1001622 S 20220214	VERSE	-136 718 837,00	704 896,48	EUR	0,01
SWAP03909788	MX1001641 S 20220211	RECU	100 526 002,00	-509 637,79	EUR	-0,00
SWAP03909788	MX1001641 S 20220211	VERSE	-100 526 002,00	523 618,11	EUR	0,00
SWAP03910047	MX1001986#S_20220214	RECU	7 540 408,00	-37 871,53	EUR	-0,00
SWAP03910047	MX1001986#S_20220214	VERSE	-7 540 408,00	39 075,17	EUR	0,00
SWAP03915700	MX1003650#S_20220223	RECU	100 513 231,00	-490 755,85	EUR	-0,00
SWAP03915700	MX1003650#S_20220223	VERSE	-100 513 231,00	495 647,23	EUR	0,00
SWAP03922894	MX1005970#S_20220311	RECU	150 766 395,00	-703 244,82	EUR	-0,01
SWAP03922894	MX1005970#S_20220311	VERSE	-150 766 395,00	709 165,49	EUR	0,01
SWAP03922951	MX1005971#S_20220302	RECU	22 107 423,00	-103 119,34	EUR	-0,00
SWAP03922951	MX1005971#S_20220302	VERSE	-22 107 423,00	103 866,02	EUR	0,00
SWAP03922952	MX1005972#S_20220302	RECU	50 245 396,00	-234 367,97	EUR	-0,00
SWAP03922952	MX1005972#S_20220302	VERSE	-50 245 396,00	236 065,01	EUR	0,00
SWAP03926107	MX1006728#S_20220315	RECU	31 110 095,00	-142 220,66	EUR	-0,00
SWAP03926107	MX1006728#S_20220315	VERSE	-31 110 095,00	143 375,61	EUR	0,00
SWAP03927341	MX1007059#S_20220317	RECU	10 035 514,00	-45 561,23	EUR	-0,00
SWAP03927341	MX1007059#S_20220317	VERSE	-10 035 514,00	46 135,88	EUR	0,00
SWAP03927370	MX1007088#S_20220317	RECU	9 046 650,00	-41 071,79	EUR	-0,00
SWAP03927370	MX1007088#S_20220317	VERSE	-9 046 650,00	41 589,81	EUR	0,00
SWAP03927394	MX1007108#S_20220317	RECU	13 568 596,00	-61 601,43	EUR	-0,00
SWAP03927394	MX1007108#S_20220317	VERSE	-13 568 596,00	62 309,77	EUR	0,00
SWAP03928974	MX1009587 S 20220405	RECU	80 333 025,00	-340 831,16	EUR	-0,00
SWAP03928974	MX1009587 S 20220405	VERSE	-80 333 025,00	349 675,96	EUR	0,00
SWAP03929140	MX1010994 S 20220407	RECU	9 045 731,00	-38 093,23	EUR	-0,00
SWAP03929140	MX1010994 S 20220407	VERSE	-9 045 731,00	38 905,29	EUR	0,00
SWAP03929163	MX1011147 S 20220331	RECU	52 729 431,00	-221 221,64	EUR	-0,00
SWAP03929163	MX1011147 S 20220331	VERSE	-52 729 431,00	227 159,81	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03932526	MX1014060#S_20220427	RECU	100 503 017,00	-391 809,34	EUR	-0,00
SWAP03932526	MX1014060#S_20220427	VERSE	-100 503 017,00	396 125,52	EUR	0,00
SWAP03935528	MX1014355#S_20220502	RECU	150 770 605,00	-575 878,38	EUR	-0,00
SWAP03935528	MX1014355#S_20220502	VERSE	-150 770 605,00	584 372,14	EUR	0,00
SWAP03933185	MX1015085#S_20220504	RECU	11 055 893,00	-41 887,09	EUR	-0,00
SWAP03933185	MX1015085#S_20220504	VERSE	-11 055 893,00	42 393,38	EUR	0,00
SWAP03933622	MX1015144#S_20220502	RECU	19 097 940,00	-72 355,73	EUR	-0,00
SWAP03933622	MX1015144#S_20220502	VERSE	-19 097 940,00	73 219,51	EUR	0,00
SWAP03936052	MX1015564#S_20220506	RECU	50 255 465,00	-189 607,87	EUR	-0,00
SWAP03936052	MX1015564#S_20220506	VERSE	-50 255 465,00	192 950,11	EUR	0,00
SWAP03936611	MX1015750#S_20220509	RECU	75 353 365,00	-279 590,29	EUR	-0,00
SWAP03936611	MX1015750#S_20220509	VERSE	-75 353 365,00	284 186,81	EUR	0,00
SWAP03936652	MX1016928#S_20220513	RECU	35 167 121,00	-128 285,26	EUR	-0,00
SWAP03936652	MX1016928#S_20220513	VERSE	-35 167 121,00	128 650,47	EUR	0,00
SWAP03963970	MX1040142#S_20221028	RECU	54 266 115,00	-54 586,29	EUR	-0,00
SWAP03963970	MX1040142#S_20221028	VERSE	-54 266 115,00	50 598,95	EUR	0,00
SWAP03963973	MX1040155#S_20221028	RECU	50 238 745,00	-50 535,15	EUR	-0,00
SWAP03963973	MX1040155#S_20221028	VERSE	-50 238 745,00	46 333,81	EUR	0,00
SWAP03964761	MX1041259#S_20220505	RECU	9 023 591,00	-8 066,89	EUR	-0,00
SWAP03964761	MX1041259#S_20220505	VERSE	-9 023 591,00	7 630,24	EUR	0,00
SWAP03964760	MX1041266#S_20220607	RECU	15 050 548,00	-13 454,86	EUR	-0,00
SWAP03964760	MX1041266#S_20220607	VERSE	-15 050 548,00	12 882,74	EUR	0,00
SWAP03964762	MX1041293#S_20221104	RECU	13 063 401,00	-11 678,39	EUR	-0,00
SWAP03964762	MX1041293#S_20221104	VERSE	-13 063 401,00	10 111,26	EUR	0,00
SWAP03964835	MX1041452#S_20221107	RECU	50 233 642,00	-42 516,78	EUR	-0,00
SWAP03964835	MX1041452#S_20221107	VERSE	-50 233 642,00	32 175,06	EUR	0,00
SWAP03969408	MX1042088#S_20221110	RECU	24 117 048,00	-19 256,79	EUR	-0,00
SWAP03969408	MX1042088#S_20221110	VERSE	-24 117 048,00	15 657,02	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03969794	MX1042517#S_20221114	RECU	7 032 709,00	-5 167,99	EUR	-0,00
SWAP03969794	MX1042517#S_20221114	VERSE	-7 032 709,00	3 672,24	EUR	0,00
SWAP03969917	MX1042523#S_20220715	RECU	11 037 096,00	-8 110,61	EUR	-0,00
SWAP03969917	MX1042523#S_20220715	VERSE	-11 037 096,00	7 250,64	EUR	0,00
SWAP03969889	MX1042527#S_20220915	RECU	17 069 187,00	-12 543,29	EUR	-0,00
SWAP03969889	MX1042527#S_20220915	VERSE	-17 069 187,00	9 860,20	EUR	0,00
SWAP03969795	MX1042533#S_20221114	RECU	15 070 092,00	-11 074,26	EUR	-0,00
SWAP03969795	MX1042533#S_20221114	VERSE	-15 070 092,00	7 410,00	EUR	0,00
SWAP03969916	MX1042545#S_20221110	RECU	90 437 718,00	-70 767,77	EUR	-0,00
SWAP03969916	MX1042545#S_20221110	VERSE	-90 437 718,00	50 030,66	EUR	0,00
SWAP03970051	MX1043016#S_20220517	RECU	35 091 745,00	-24 678,85	EUR	-0,00
SWAP03970051	MX1043016#S_20220517	VERSE	-35 091 745,00	24 061,28	EUR	0,00
SWAP03970176	MX1043765#S_20220920	RECU	85 423 224,00	-53 294,84	EUR	-0,00
SWAP03970176	MX1043765#S_20220920	VERSE	-85 423 224,00	50 686,49	EUR	0,00
SWAP03970404	MX1044007#S_20220826	RECU	100 000 000,00	-60 789,44	EUR	-0,00
SWAP03970404	MX1044007#S_20220826	VERSE	-100 000 000,00	57 780,99	EUR	0,00
SWAP03971135	MX1045740#S_20221101	RECU	15 000 000,00	-7 210,00	EUR	-0,00
SWAP03971135	MX1045740#S_20221101	VERSE	-15 000 000,00	8 123,19	EUR	0,00
SWAP03971125	MX1045743#S_20221018	RECU	30 000 000,00	-14 420,00	EUR	-0,00
SWAP03971125	MX1045743#S_20221018	VERSE	-30 000 000,00	15 629,43	EUR	0,00
SWAP03971127	MX1045752#S_20221012	RECU	19 000 000,00	-9 132,67	EUR	-0,00
SWAP03971127	MX1045752#S_20221012	VERSE	-19 000 000,00	9 702,48	EUR	0,00
SWAP03971132	MX1045783#S_20221017	RECU	20 000 000,00	-9 613,33	EUR	-0,00
SWAP03971132	MX1045783#S_20221017	VERSE	-20 000 000,00	11 098,67	EUR	0,00
SWAP03971160	MX1046636#S_20220705	RECU	15 049 202,00	-6 753,75	EUR	-0,00
SWAP03971160	MX1046636#S_20220705	VERSE	-15 049 202,00	6 897,78	EUR	0,00
SWAP03971170	MX1046744#S_20220606	RECU	25 067 166,00	-10 042,53	EUR	-0,00
SWAP03971170	MX1046744#S_20220606	VERSE	-25 067 166,00	10 220,26	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03971171	MX1046756#S_20220906	RECU	35 131 019,00	-14 074,36	EUR	-0,00
SWAP03971171	MX1046756#S_20220906	VERSE	-35 131 019,00	13 332,75	EUR	0,00
SWAP03971275	MX1046963#S_20221206	RECU	10 052 855,00	-3 866,33	EUR	-0,00
SWAP03971275	MX1046963#S_20221206	VERSE	-10 052 855,00	4 701,18	EUR	0,00
SWAP03971277	MX1047038#S_20220614	RECU	74 700 154,00	-20 343,13	EUR	-0,00
SWAP03971277	MX1047038#S_20220614	VERSE	-74 700 154,00	20 805,73	EUR	0,00
SWAP03971276	MX1047050#S_20220613	RECU	20 554 772,00	-5 597,69	EUR	-0,00
SWAP03971276	MX1047050#S_20220613	VERSE	-20 554 772,00	5 873,00	EUR	0,00
SWAP03971676	MX1047616#S_20221202	RECU	15 075 496,00	-5 072,40	EUR	-0,00
SWAP03971676	MX1047616#S_20221202	VERSE	-15 075 496,00	4 675,76	EUR	0,00
SWAP03971675	MX1047623#S_20221214	RECU	15 077 197,00	-4 105,98	EUR	-0,00
SWAP03971675	MX1047623#S_20221214	VERSE	-15 077 197,00	3 929,91	EUR	0,00
SWAP03905270	MX996016 S 20220113	RECU	40 224 924,00	-223 324,98	EUR	-0,00
SWAP03905270	MX996016 S 20220113	VERSE	-40 224 924,00	230 462,02	EUR	0,00
SWAP03906028	MX996722 S 20220113	RECU	28 149 190,00	-153 652,43	EUR	-0,00
SWAP03906028	MX996722 S 20220113	VERSE	-28 149 190,00	158 395,50	EUR	0,00
<b>Total Swap de Taux</b>				<b>82 131,12</b>		<b>0,00</b>
<b>Liquidites</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV INT NEG CPTCASH	PROPRE	-621 924,40	-621 924,40	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-621 924,40</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-80 000 000,00	-80 000 000,00	EUR	-0,67
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-0,08	-0,08	CHF	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 211 726 795,52	1 211 726 795,52	EUR	10,21
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,02	0,00	SEK	0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 131 726 795,44</b>		<b>9,54</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLAT.CASH REC.OTC	PROPRE	-50 000,00	-50 000,00	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	COLLAT.CASH REC.REPO	PROPRE	-6 670 000,00	-6 670 000,00	EUR	-0,06
	COLLAT.CASH REC.REPO	PROPRE	-8 298 000,00	-8 298 000,00	EUR	-0,07
	COLLAT.CASH REC.REPO	PROPRE	-25 000,00	-25 000,00	EUR	-0,00
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	-180 000,00	-180 000,00	EUR	-0,00
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	-1 196 000,00	-1 196 000,00	EUR	-0,01
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>-16 419 000,00</b>		<b>-0,14</b>
<b>DEPOTS A TERME</b>						
	DEP EUR 0.0 03/03/22	PROPRE	101 000 000,00	100 941 083,33	EUR	0,85
	DEP EUR 0.0 03/08/22	PROPRE	85 000 000,00	84 823 710,24	EUR	0,71
	DPAT FIX -0.49 07122	PROPRE	80 000 000,00	80 000 000,00	EUR	0,67
<b>Total DEPOTS A TERME</b>				<b>265 764 793,57</b>		<b>2,24</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-51 324,64	-51 324,64	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-61 589,57	-61 589,57	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-247 977,84	-247 977,84	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-128 753,37	-128 753,37	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-171 783,01	-171 783,01	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 874,86	-12 874,86	EUR	-0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	-51,52	-51,52	EUR	-0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	-1 182,56	-1 182,56	EUR	-0,00
	PRFRAISDEP	PROPRE	-45 450,04	-45 450,04	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-3 328,80	-3 328,80	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-95 297,29	-95 297,29	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-114 356,77	-114 356,77	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-832,20	-832,20	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-934 802,47</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>1 379 515 862,14</b>		<b>11,62</b>
<b>Dossiers</b>						
<b>AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>						
PL—00171160	FIX FRENCH 0.75%	PPLIV	99 999 999,65	-76 388,89	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PL—00170976	PL/ES0000012A89/10/0	PPLIV	43 720 000,02	-38 242,86	EUR	-0,00
PL—00170979	PL/ES0000012E51/10/0	PPLIV	43 000 290,00	-37 613,31	EUR	-0,00
PL—00171226	PL/ES0000012E69/14/0	PPLIV	271 999 880,00	-101 999,96	EUR	-0,00
PL—00171233	PL/ES0000012F76/21/0	PPLIV	10 846 500,00	-2 711,63	EUR	-0,00
PL—00171125	PL/ES0000012I32/10/0	PPLIV	29 999 403,00	-16 499,67	EUR	-0,00
PL—00170975	PL/ES00000126Z1/10/0	PPLIV	53 999 999,99	-47 235,00	EUR	-0,00
PL—00170978	PL/ES00000127A2/10/0	PPLIV	5 499 964,00	-4 810,94	EUR	-0,00
PL—00171221	PL/ES00000127A2/14/0	PPLIV	43 999 130,02	-17 599,65	EUR	-0,00
PL—00171231	PL/ES00000127A2/21/0	PPLIV	16 742 280,00	-4 185,57	EUR	-0,00
PL—00171237	PL/ES00000127A2/21/0	PPLIV	21 165 204,01	-5 291,30	EUR	-0,00
PL—00170990	PL/ES00000128Q6/10/0	PPLIV	51 498 990,00	-45 047,31	EUR	-0,00
PL—00171232	PL/ES00000128Q6/21/0	PPLIV	4 372 225,00	-1 093,06	EUR	-0,00
PL—00171240	PL/FR0013323672/12/0	PPLIV	8 651 600,00	-2 042,74	EUR	-0,00
PL—00171217	PL/FR0013534559/14/0	PPLIV	3 000 000,00	-1 133,33	EUR	-0,00
PL—00171209	PL/FR0126129735/14/0	PPLIV	49 950 000,00	-18 204,00	EUR	-0,00
PL—00171236	PL/FR0126221896/21/0	PPLIV	19 285 000,00	-4 714,11	EUR	-0,00
PL—00170991	PL/IT0005329344/17/0	PPLIV	39 999 999,99	-36 555,56	EUR	-0,00
PL—00171147	PL/XS1169977896/10/0	PPLIV	12 120 000,00	-7 356,17	EUR	-0,00
PL—00171241	PL/XS1288903278/12/0	PPLIV	40 596 000,00	-9 585,17	EUR	-0,00
PL—00171242	PL/XS1290850707/12/0	PPLIV	25 984 500,01	-6 135,23	EUR	-0,00
PL—00171243	PL/XS1290850707/12/0	PPLIV	29 988 000,01	-7 080,50	EUR	-0,00
PL—00171244	PL/XS1290850707/12/0	PPLIV	14 999 100,00	-3 541,45	EUR	-0,00
PL—00171238	PL/XS1456455572/12/0	PPLIV	10 330 900,00	-2 439,24	EUR	-0,00
PL—00171214	PL/XS1538867760/14/0	PPLIV	29 232 350,00	-10 653,57	EUR	-0,00
PL—00171239	PL/XS1576220484/12/0	PPLIV	5 050 000,00	-1 192,36	EUR	-0,00
PL—00171215	PL/XS1576220484/14/0	PPLIV	14 442 999,99	-5 263,67	EUR	-0,00
PL—00171225	PL/XS1623360028/14/0	PPLIV	6 535 750,00	-2 396,44	EUR	-0,00
PL—00171103	PL/XS1700578724/02/0	PPLIV	850 400,00	-531,50	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PL—00171146	PL/XS1700578724/10/0	PPLIV	2 125 000,00	-1 289,76	EUR	-0,00
PL—00171102	PL/XS1751347946/02/0	PPLIV	3 081 000,00	-1 925,63	EUR	-0,00
PL—00171149	PL/XS1751347946/10/0	PPLIV	31 908 600,00	-19 366,75	EUR	-0,00
PL—00171218	PL/XS1751347946/14/0	PPLIV	9 167 000,00	-3 463,09	EUR	-0,00
PL—00171104	PL/XS1829348793/02/0	PPLIV	4 756 400,00	-2 972,75	EUR	-0,00
PL—00171101	PL/XS2003512824/02/0	PPLIV	38 380 000,00	-23 987,50	EUR	-0,00
PL—00171219	PL/XS2003512824/14/0	PPLIV	2 020 000,00	-763,11	EUR	-0,00
PL—00171210	PL/XS2310947259/14/0	PPLIV	47 843 950,01	-17 436,46	EUR	-0,00
<b>Total AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>				<b>-588 749,24</b>		<b>-0,00</b>
<b>Total Dossiers</b>				<b>-588 749,24</b>		<b>-0,00</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets postcomptes.</b>						
FR0126638362	ATL VEND OISEST+0.09% 19/01/2022	PROPRE	50 000 000,00	49 769 520,84	EUR	0,42
FR0126827205	BANQUE FED CREDIT MUT OISEST+0.09% 03/05/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 903 563,10	EUR	0,25
FR0126956392	BANQUE FEDERATIVE DU CRED OISESTR+0.06% 22/07/2022	PROPRE	50 000 000,00	49 885 779,16	EUR	0,42
FR0126840505	BANQUE PALATINE OISESTR+0.1% 05/05/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 968 910,11	EUR	0,08
FR0127005538	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.09% 24/08/2022	PROPRE	100 000 000,00	99 828 657,12	EUR	0,84
FR0126865361	BFCM NATIXIS FUNDS OISESTR+0.09% 01/06/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 948 986,42	EUR	0,15
FR0126985029	BFCM OISESTR+0.07% 05/08/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 963 161,69	EUR	0,15
FR0127130427	BFCM OISEST+0.00000001% 16/03/2022	PROPRE	90 000 000,00	89 935 278,94	EUR	0,76
FR0127130013	BFCM OISEST+0.04% 12/09/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 986 895,08	EUR	0,15
FR0126676800	BNP PARIBAS OISESTR+0.04% 11/02/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 957 592,59	EUR	0,08
FR0126958885	BNP PARIBAS OISESTR+0.07% 11/08/2022	PROPRE	24 000 000,00	23 952 868,55	EUR	0,20
FR0126958786	BNP PARIBAS OISESTR+0.08% 04/08/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 981 829,35	EUR	0,08
FR0126959180	BNP PARIBAS OISESTR+0.09% 01/09/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 985 537,06	EUR	0,08
FR0127102525	BNP PARIBAS OISEST+0.03% 07/06/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 996 718,56	EUR	0,08
FR0126960105	BNP PARIBAS OISEST+0.04% 31/03/2022	PROPRE	23 000 000,00	22 977 116,09	EUR	0,19
FR0126817495	BNP PARIBAS OISEST+0.06% 03/06/2022	PROPRE	145 000 000,00	144 569 386,87	EUR	1,22
FR0126817024	BNP PARIBAS SA OISESTR+0.05% 04/05/2022	PROPRE	91 000 000,00	90 685 564,98	EUR	0,76

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0126816984	BNP PARIBAS SA OIS+0.06% 02/05/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 969 253,93	EUR	0,08
FR0126984345	BPCE OISESTR+0.07% 05/08/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 963 161,69	EUR	0,15
FR0127125484	BPCE OISEST+0.07% 04/11/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 992 808,10	EUR	0,08
FR0127007377	BPCE SA OISESTR 0.07% 02/09/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 970 119,22	EUR	0,15
FR0127149104	BPCE SA OISESTR+0.06% 01/12/2022	PROPRE	21 000 000,00	20 990 955,80	EUR	0,18
FR0126865940	BPCE SA OISESTR+0.075% 03/06/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 947 872,53	EUR	0,15
FR0126703901	BPCE SA OISESTR+0.075% 08/02/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 955 473,82	EUR	0,08
FR0127098434	BPCE SA OISEST+0.03% 31/03/2022	PROPRE	54 000 000,00	53 945 267,57	EUR	0,45
FR0126828062	BPCE SA OISEST+0.085% 05/05/2022	PROPRE	11 000 000,00	10 964 558,04	EUR	0,09
FR0126778978	BPCE SA OISEST+0.095% 08/04/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 936 881,25	EUR	0,15
FR0127062950	CAISSE REG DE CR AGR OISESTR+0.065% 19/09/2022	PROPRE	7 000 000,00	6 992 377,59	EUR	0,06
FR0126727629	CD BPCE SA POS 20220309 ESTROI0.085	PROPRE	21 000 000,00	20 916 441,48	EUR	0,18
FR0127149567	CD BPCE SA POS 20221202 ESTROI0.06	PROPRE	19 000 000,00	18 992 359,71	EUR	0,16
FR0126936238	CD CRCAM BRIE PICARDIE POS 20220519 ESTROI0.05	PROPRE	10 400 000,00	10 388 945,16	EUR	0,09
FR0126727033	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20220304 ESTROI0.07	PROPRE	56 000 000,00	55 770 120,02	EUR	0,47
FR0127063040	CENTRE LOIRE CRCAM OISEST+0.06% 25/05/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 990 871,13	EUR	0,08
FR0126727025	CREDIT AGRICOLE CIB OISEST+0.07% 04/03/2022	PROPRE	100 000 000,00	99 588 567,28	EUR	0,84
FR0127128868	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.03% 09/03/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 992 916,28	EUR	0,08
FR0127150300	CREDIT LYONNAIS SA OISEST+0.02% 07/03/2022	PROPRE	13 000 000,00	12 994 972,41	EUR	0,11
FR0127099093	CREDIT LYONNAIS SA OISEST+0.04% 26/04/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 991 179,07	EUR	0,08
FR0126726019	MEDIOBANCA INTERNATIONAL SA - 0.395% 04/03/2022	PROPRE	90 000 000,00	89 707 262,50	EUR	0,76
FR0126868183	NATIXIS OISESTR+0.05% 31/03/2022	PROPRE	105 000 000,00	104 700 649,32	EUR	0,88
FR0127057232	NATIXIS OISEST+0.07% 05/10/2022	PROPRE	100 000 000,00	99 872 826,73	EUR	0,84
FR0127063156	NORMANDIE SEINE OISEST+0.07% 01/11/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 981 774,55	EUR	0,17
FR0126988569	SOCIETE GENERALE OISESTR+0.065% 02/09/2022	PROPRE	50 000 000,00	49 914 075,06	EUR	0,42
FR0126637653	SOCIETE GENERALE OISESTR+0.065% 07/01/2022	PROPRE	50 000 000,00	49 751 878,20	EUR	0,42
FR0126676040	SOCIETE GENERALE OISESTR+0.08% 31/01/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 924 317,80	EUR	0,15
FR0126867466	SOCIETE GENERALE OISESTR+0.09% 04/07/2022	PROPRE	27 000 000,00	26 939 853,15	EUR	0,23

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127076869	SOCIETE GENERALE OISEST+0.08% 04/11/2022	PROPRE	61 000 000,00	60 951 610,22	EUR	0,51
XS2420425816	SOCIETE GENERALE OISEST+0.08% 12/12/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 994 204,00	EUR	0,17
FR0127151977	SOCIETE GENERALE OISEST+0.08% 20/01/2023	PROPRE	50 000 000,00	49 992 408,47	EUR	0,42
FR0126848144	SOCIETE GENERALE OISEST+0.10% 02/06/2022	PROPRE	200 000 000,00	199 519 622,22	EUR	1,68
<b>Total Interets postcomptes.</b>				<b>1 928 802 950,81</b>		<b>16,25</b>
<b>Interets precomptes.</b>						
XS2421197380	AAREAL BANK AG ZCP 09/02/22	PROPRE	45 000 000,00	45 027 516,82	EUR	0,38
FR0127153684	AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 21/03/2022	PROPRE	80 000 000,00	80 099 679,60	EUR	0,67
FR0127102467	ALSTOM ZCP 03/03/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 008 532,27	EUR	0,08
XS2418746991	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 04/04/2022	PROPRE	8 000 000,00	8 009 620,44	EUR	0,07
XS2424481203	AMCOR UK FINANCE ZCP 19/04/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 069 736,02	EUR	0,42
XS2425854457	AVERY DENNISON TREASURY MANAGE ZCP 21/01/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 004 201,18	EUR	0,13
XS2379595668	BANK OF CHINA LIMITED CDN 18/02/2022	PROPRE	64 500 000,00	64 543 046,63	EUR	0,54
XS2420269347	BANK OF MONTREAL CDN 07/01/22	PROPRE	40 000 000,00	40 007 707,71	EUR	0,34
XS2420368750	BANK OF MONTREAL CDN 10/01/2022	PROPRE	100 000 000,00	100 036 124,16	EUR	0,84
FR0127112268	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ZCP 28/10/2022	CVTSWP	54 000 000,00	54 221 499,00	EUR	0,46
FR0127126151	BARCLAYS BANK PLC ZCP 04/11/2022	CVTSWP	13 000 000,00	13 054 548,87	EUR	0,11
FR0127130237	BARCLAYS BANK PLC ZCP 10/11/2022	CVTSWP	90 000 000,00	90 398 891,64	EUR	0,76
FR0126989369	BARCLAYS BANK PLC ZCP 17/08/2022	PROPRE	40 000 000,00	40 125 067,61	EUR	0,34
FR0127077032	BARCLAYS BANK PLC ZCP 18/10/2022	CVTSWP	30 000 000,00	30 115 268,86	EUR	0,25
FR0127077016	BARCLAYS BANK PLC ZCP 19/07/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 025 069,64	EUR	0,08
FR0127035659	BARCLAYS BANK PLC ZCP 27/09/2022	PROPRE	22 000 000,00	22 077 824,33	EUR	0,19
FR0126751900	BARCLAYS BANK PLC ZCP 31/03/2022	CVTSWP	52 500 000,00	52 564 115,08	EUR	0,44
FR0127010462	BARCLAYS BK IREL PUBL LTD COMPANY ZCP 14/09/2022	PROPRE	27 000 000,00	27 092 838,13	EUR	0,23
FR0127112912	BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 03/01/22	PROPRE	18 000 000,00	18 000 885,04	EUR	0,15
FR0127061283	BPCE ZCP 07/10/2022	PROPRE	21 000 000,00	21 080 339,52	EUR	0,18
FR0127130401	BPCE ZCP 31/01/2022	PROPRE	72 000 000,00	72 035 977,97	EUR	0,61
FR0126869454	BPIFRANCE FINANCEMENT ZCP 17/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 003 330,28	EUR	0,08
FR0127126136	BPIFRANCE ZCP 10/01/2022	PROPRE	10 200 000,00	10 201 827,83	EUR	0,09

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127035345	BRED BANQUE POPULAIRE ZCP 26/09/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 073 496,88	EUR	0,17
FR0126971599	CA CONSUMER FINANCE NCPPRE ZCP 02/02/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 004 622,37	EUR	0,08
IT0005461196	CASSA DEPOSITI E PRESTIT ZCP 12/10/2022	CVTSWP	19 000 000,00	19 062 579,84	EUR	0,16
IT0005466567	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 02/02/2022	PROPRE	22 500 000,00	22 511 865,63	EUR	0,19
IT0005466559	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 03/02/2022	PROPRE	67 500 000,00	67 536 676,17	EUR	0,57
IT0005473712	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 13/06/2022	CVTSWP	20 500 000,00	20 547 226,35	EUR	0,17
IT0005473704	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 14/06/2022	CVTSWP	74 500 000,00	74 673 236,72	EUR	0,63
IT0005453482	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 21/01/2022	PROPRE	23 500 000,00	23 506 341,82	EUR	0,20
IT0005461188	CASSA DEPOSITIE E PRESTIT ZCP 13/07/2022	PROPRE	18 000 000,00	18 043 756,11	EUR	0,15
XS2374227085	CENTRAL NIPPON EXPRESSWAY COMPANY LTD ZCP 16/05/22	PROPRE	30 000 000,00	30 048 812,63	EUR	0,25
BE6329634933	COFINIMMO SA ZCP 17/01/2022	PROPRE	21 000 000,00	21 004 959,50	EUR	0,18
FR0126872201	COVIVIO SA ZCP 20/01/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 007 085,01	EUR	0,25
FR0127148791	COVIVIO ZCP 01/06/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 027 282,87	EUR	0,13
XS2384577180	CP BAYER AG PRE 20220404 -0.42	PROPRE	15 000 000,00	15 016 468,06	EUR	0,13
XS2384577347	CP BAYER AG PRE 20220622 -0.4	PROPRE	20 000 000,00	20 038 518,49	EUR	0,17
IT0005453474	CP CASSA DEPOSITI E PRESTI PRE 20220421 -0.43	PROPRE	26 500 000,00	26 535 181,23	EUR	0,22
XS2409307571	CP INTESA SANPAOLO BANK LU PRE 20220915 -0.48	CVTSWP	17 000 000,00	17 060 792,15	EUR	0,14
FR0127113134	CREDIT LYONNAIS ZCP 02/05/2022	PROPRE	19 000 000,00	19 033 541,33	EUR	0,16
FR0127125443	CREDIT LYONNAIS ZCP 04/05/2022	PROPRE	18 000 000,00	18 032 297,85	EUR	0,15
FR0127126045	CREDIT LYONNAIS ZCP 05/05/2022	CVTSWP	9 000 000,00	9 016 639,38	EUR	0,08
FR0127097964	CREDIT LYONNAIS ZCP 22/02/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 019 890,81	EUR	0,21
FR0127097972	DANONE ZCP 24/01/2022	PROPRE	14 000 000,00	14 004 995,11	EUR	0,12
XS2411441608	DANSKE BANK A S ZCP 17/02/2022	PROPRE	41 000 000,00	41 034 468,95	EUR	0,35
FR0127102780	EDF NCPPRE ZCP 10/02/2022	PROPRE	100 000 000,00	100 065 529,02	EUR	0,84
FR0126984113	EIFFAGE ZCP 07/02/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 013 069,33	EUR	0,21
ES0530670ZK5	ENDESA SA ZCP 07/02/2022	PROPRE	19 000 000,00	19 009 731,93	EUR	0,16
ES0530670ZU4	ENDESA SA ZCP 28/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 039 201,16	EUR	0,25
ES0530670ZJ7	ENDESA SA ZCP 31/01/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 020 675,21	EUR	0,42

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2425423717	ENEL FINANCE INTERN ZCP 16/02/2022	PROPRE	45 000 000,00	45 027 041,24	EUR	0,38
XS2425835159	ENEL FINANCE INTERN ZCP 25/02/2022	PROPRE	105 000 000,00	105 062 921,02	EUR	0,89
XS2422385240	FIDELITY NATIONAL INFORMATION ZCP 13/01/2022	PROPRE	26 000 000,00	26 004 695,29	EUR	0,22
XS2423878219	FISERV INC ZCP 10/02/2022	PROPRE	48 500 000,00	48 524 869,00	EUR	0,41
DE000A3PBQF3	FRESENIUS FINANCE IRELAND PUBL ZCP 14/01/2022	PROPRE	18 000 000,00	18 002 240,28	EUR	0,15
XS2343567553	IBERDROLA INTENATI 0% 11/5/2022	PROPRE	48 000 000,00	48 089 245,62	EUR	0,41
XS2409298218	IBERDROLA INTERNATI ZCP 15/03/2022	PROPRE	85 000 000,00	85 096 205,99	EUR	0,72
XS2400587825	IBERDROLA INTERNATI ZCP 18/02/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 005 148,78	EUR	0,06
XS2308172431	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 24/02/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 021 557,15	EUR	0,25
FR0127149666	ICADE ZCP 06/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 000 908,42	EUR	0,08
XS2420347325	ING BANK NV ZCP 06/12/2022	CVTSWP	10 000 000,00	10 048 385,95	EUR	0,08
XS2304109171	ING BANK NV ZCP 14/02/2022	CVTSWP	7 500 000,00	7 507 437,05	EUR	0,06
XS2343995606	ING BANK NV ZCP 16/05/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 017 032,17	EUR	0,08
XS2368590969	ING BANK NV ZCP 20/07/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 025 195,34	EUR	0,08
XS2352315068	ING BANK ZCP 06/06/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 019 865,00	EUR	0,08
XS2331263652	ING BANK ZCP 07/04/2022	CVTSWP	9 000 000,00	9 012 014,11	EUR	0,08
XS2376526146	ING BANK ZCP 10/08/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 028 952,84	EUR	0,08
XS2398575071	ING BANK ZCP 10/10/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 035 514,59	EUR	0,08
XS2398574850	ING BANK ZCP 12/09/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 031 988,29	EUR	0,08
XS2322275087	ING BANK ZCP 17/03/2022	CVTSWP	9 000 000,00	9 009 820,47	EUR	0,08
XS2378483650	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC ZCP 18/05/2022	PROPRE	4 500 000,00	4 508 554,98	EUR	0,04
XS2351346593	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 03/06/2022	PROPRE	22 000 000,00	22 046 012,85	EUR	0,19
XS2328054551	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 05/04/2022	CVTSWP	80 000 000,00	80 097 278,51	EUR	0,67
XS2303841428	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 14/02/2022	PROPRE	55 000 000,00	55 032 145,65	EUR	0,46
XS2351345942	INTESA SANPAOLO BANK LUX ZCP 03/06/2022	PROPRE	28 000 000,00	28 058 561,80	EUR	0,24
XS2409335945	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 14/11/2022	CVTSWP	7 000 000,00	7 029 812,62	EUR	0,06
XS2409297590	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 15/07/2022	CVTSWP	11 000 000,00	11 030 533,97	EUR	0,09
XS2345991199	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 18/05/2022	PROPRE	8 000 000,00	8 013 208,44	EUR	0,07

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2345990464	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 21/02/2022	PROPRE	4 000 000,00	4 002 833,12	EUR	0,03
XS2392958430	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 28/09/2022	PROPRE	13 000 000,00	13 046 158,03	EUR	0,11
XS2392957465	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 29/08/2022	PROPRE	18 000 000,00	18 058 026,46	EUR	0,15
XS2392956574	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 29/09/2022	PROPRE	34 000 000,00	34 121 168,06	EUR	0,29
XS2407206809	INTESA SANPAOLO BK ZCP 07/11/2022	CVTSWP	50 000 000,00	50 206 868,27	EUR	0,42
XS2378487990	INTESA SANPAOLO BK ZCP 17/08/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 026 988,19	EUR	0,08
XS2378488022	INTESA SANPAOLO BK ZCP 17/08/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 026 988,19	EUR	0,08
XS2378490275	INTESA SANPAOLO BK ZCP 18/05/2022	PROPRE	4 500 000,00	4 508 554,98	EUR	0,04
XS2409298721	INTESA SANPAOLO ZCP 14/11/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 064 285,08	EUR	0,13
FR0126958042	ITM ENTERPRISES SA ZCP 28/01/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 000 840,08	EUR	0,08
FR0127152108	L OREAL SA ZCP 02/12/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 071 169,30	EUR	0,13
XS2419415158	LLOYDS BANK CORPORA ZCP 05/07/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 042 526,48	EUR	0,13
XS2400606393	LLOYDS BANK CORPORA ZCP 17/10/2022	CVTSWP	20 000 000,00	20 077 586,38	EUR	0,17
XS2401554196	LLOYDS BANK CORPORA ZCP 19/10/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 035 912,73	EUR	0,08
XS2401056085	LLOYDS BANK CORPORATION ZCP 18/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 079 531,68	EUR	0,17
FR0127152181	LOREAL ZCP 14/12/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 073 724,97	EUR	0,13
XS2419940742	MACQUARIE BANK LTD 15/09/2022	PROPRE	23 000 000,00	23 081 052,96	EUR	0,19
XS2419940403	MACQUARIE BANK ZCP 06/09/2022	CVTSWP	35 000 000,00	35 119 389,83	EUR	0,30
XS2405486742	MIZUHO INTERNATIONALA CDN 01/11/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 055 658,57	EUR	0,13
XS2406557996	MUFG BANK LIMITED CDN 07/02/2022	PROPRE	32 000 000,00	32 020 279,51	EUR	0,27
XS2406557723	MUFG BANK LTD CDN 21/02/2022	PROPRE	22 000 000,00	22 019 083,21	EUR	0,19
XS2420355690	NATIONAL BANK OF CA CDN 07/01/22	PROPRE	50 000 000,00	50 012 690,72	EUR	0,42
XS2420273885	NATIONWIDE BUILDING CDN 07/01/2022	PROPRE	80 000 000,00	80 020 227,34	EUR	0,67
XS2390304678	NORDEA BANK ABP CDN 20/09/2022	CVTSWP	85 000 000,00	85 306 411,95	EUR	0,72
XS2338962413	NORDEA BANK ABP ZCP 02/05/2022	CVTSWP	150 000 000,00	150 256 470,51	EUR	1,27
XS2341624034	NORDEA BANK ABP ZCP 06/05/2022	CVTSWP	50 000 000,00	50 088 305,44	EUR	0,42
XS2297913381	NORDEA BANK ABP ZCP 07/02/2022	CVTSWP	100 000 000,00	100 057 032,51	EUR	0,84
XS2406896261	NORDEA BANK ABP ZCP 07/06/2022	CVTSWP	15 000 000,00	15 037 919,06	EUR	0,13

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2315819362	NORDEA BANK ABP ZCP 11/03/2022	CVTSWP	150 000 000,00	150 157 458,12	EUR	1,27
XS2286021329	NORDEA BANK ABP ZCP 13/01/2022	CVTSWP	40 000 000,00	40 009 736,48	EUR	0,34
XS2340225718	OP CORPORATE BANK P ZCP 04/05/2022	CVTSWP	11 000 000,00	11 018 990,13	EUR	0,09
XS2289134996	OP CORPORATE BANK P ZCP 13/01/2022	CVTSWP	28 000 000,00	28 005 284,05	EUR	0,24
XS2302914549	OP CORPORATE BANK P ZCP 14/02/2022	CVTSWP	136 000 000,00	136 107 644,13	EUR	1,15
XS2340088116	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 02/05/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 036 231,74	EUR	0,17
XS2293866625	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 26/01/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 007 947,60	EUR	0,17
XS2340843130	OP CORPORATE BANK ZCP 02/05/2022	CVTSWP	19 000 000,00	19 033 203,45	EUR	0,16
XS2322420519	OP CORPORATE BANK ZCP 17/03/2022	CVTSWP	13 500 000,00	13 515 050,60	EUR	0,11
FR0126684747	PARIS RHIN RHONE ZCP 14/04/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 011 845,57	EUR	0,08
XS2404896511	REPSOL INTERNATIONAL ZCP 14/01/2022	PROPRE	70 000 000,00	70 014 566,92	EUR	0,59
XS2401564310	RWE AG ZCP 20/01/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 005 000,83	EUR	0,25
XS2405121810	SANTANDER CONSUMER ZCP 02/05/2022	PROPRE	24 000 000,00	24 043 184,23	EUR	0,20
XS2409119570	SANTANDER CONSUMER ZCP 12/01/2022	PROPRE	14 000 000,00	14 004 092,46	EUR	0,12
XS2401547737	SANTANDER CONSUMER ZCP 20/01/2022	PROPRE	27 000 000,00	27 013 044,30	EUR	0,23
BE6331283935	SCANIA CV AB ZCP 07/10/2022	PROPRE	12 000 000,00	12 030 879,26	EUR	0,10
FR0127151696	SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 10/03/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 020 529,38	EUR	0,17
FR0127153163	SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 17/01/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 003 967,72	EUR	0,13
FR0127102509	SEB SA ZCP 06/01/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 000 462,54	EUR	0,04
XS2401727552	SNAM SPA ZCP 13/04/2022	PROPRE	24 000 000,00	24 033 349,61	EUR	0,20
XS2404241007	SNAM SPA ZCP 28/04/2022	PROPRE	33 000 000,00	33 052 544,36	EUR	0,28
FR0127077461	SOCIETE GENERALE ZCP 25/10/2022	PROPRE	18 000 000,00	18 073 620,00	EUR	0,15
FR0127062976	SUD RH ALP ZCP 19/09/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 071 577,48	EUR	0,17
XS2338563989	SVENSKA HANDELSBANK ZCP 27/04/2022	CVTSWP	100 000 000,00	100 160 612,55	EUR	0,84
FR0126633207	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 02/03/2022	CVTSWP	72 000 000,00	72 062 673,57	EUR	0,61
FR0126633181	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 08/02/2022	CVTSWP	30 000 000,00	30 017 134,03	EUR	0,25
XS2299052360	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 08/02/2022	CVTSWP	20 000 000,00	20 011 422,69	EUR	0,17
XS2302930404	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 11/02/2022	CVTSWP	100 000 000,00	100 062 560,78	EUR	0,84

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0126633165	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 13/01/2022	PROPRE	65 000 000,00	65 013 029,69	EUR	0,55
XS2307865779	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 23/02/2022	CVTSWP	100 000 000,00	100 076 107,88	EUR	0,84
XS2382148158	SWEDBANK AB ZCP 26/08/2022	CVTSWP	100 000 000,00	100 339 853,24	EUR	0,85
FR0127130393	SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FR ZCP 06/05/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 005 469,96	EUR	0,03
FR0126968991	SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE ZCP 02/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 024 674,44	EUR	0,25
XS2407904163	TELEFONICA EUROPE BV ZCP 10/05/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 016 442,48	EUR	0,08
XS2388049061	TELEFONICA EUROPE BV ZCP 15/03/2022	PROPRE	40 000 000,00	40 041 565,37	EUR	0,34
XS2419724963	TELEFONICA EUROPE ZCP 07/06/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 033 319,68	EUR	0,13
XS2397770079	TELEFONICA EUROPE ZCP 08/04/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 034 415,37	EUR	0,21
XS2420641438	THERMO FISHER SCIEN ZCP 08/04/22	PROPRE	100 000 000,00	100 136 296,63	EUR	0,84
XS2420360773	THERMO FISHER SCIENTIFIC ZCP 01/06/2022	PROPRE	21 000 000,00	21 042 646,43	EUR	0,18
XS2420357472	THERMO FISHER SCIENTIFIC ZCP 07/01/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 003 208,68	EUR	0,25
XS2408887854	UBS AG LONDON ZCP 10/11/2022	CVTSWP	24 000 000,00	24 104 111,55	EUR	0,20
FR0126868993	UNICREDIT ITALIA SPA LONDON BRANCH ZCP 15/03/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 050 411,89	EUR	0,42
FR0127150094	UNICREDIT ITALIA SPA LONDON ZCP 06/06/2022	CVTSWP	25 000 000,00	25 057 655,72	EUR	0,21
FR0127130443	UNICREDIT ITALIA SPA LONDON ZCP 17/01/2022	PROPRE	45 000 000,00	45 011 690,54	EUR	0,38
FR0126865163	UNICREDIT SPA ZCP 01/06/2022	PROPRE	80 000 000,00	80 159 071,22	EUR	0,68
FR0126840281	UNICREDIT SPA ZCP 07/02/2022	PROPRE	75 000 000,00	75 038 019,26	EUR	0,63
FR0126843871	UNICREDIT SPA ZCP 09/05/2022	CVTSWP	75 000 000,00	75 140 393,76	EUR	0,63
FR0126847021	UNICREDIT SPA ZCP 13/05/2022	CVTSWP	35 000 000,00	35 066 662,36	EUR	0,30
FR0126869009	UNICREDIT SPA ZCP 15/06/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 108 596,46	EUR	0,42
FR0127130997	UNICREDIT SPA ZCP 17/05/2022	CVTSWP	35 000 000,00	35 070 482,07	EUR	0,30
FR0127112276	UNICREDIT SPA ZCP 28/10/2022	CVTSWP	50 000 000,00	50 199 191,47	EUR	0,42
FR0127152702	UNION FINANCES GRAINS ZCP 17/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 002 267,18	EUR	0,08
FR0127102590	VEOLIA ENVIRONNEMENT NCPRE ZCP 05/01/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 001 708,53	EUR	0,13
XS2297529286	VOLKSWAGEN LEASING ZCP 03/02/2022	CVTSWP	50 000 000,00	50 017 998,14	EUR	0,42
XS2320440121	VOLKSWAGEN LEASING ZCP 15/03/2022	CVTSWP	31 000 000,00	31 025 511,92	EUR	0,26
XS2322265013	VOLKSWAGEN LEASING ZCP 17/03/2022	CVTSWP	10 000 000,00	10 008 447,42	EUR	0,08

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2290908529	VOLKSWAGEN LEASING ZCP 19/01/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 002 494,16	EUR	0,13
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>5 626 113 779,65</b>		<b>47,41</b>
<b>Taux revisable</b>						
FR0126129735	BANQUE FED CRED MUTUEL E3R+0.23% 21/02/2022	PPLIV	49 950 000,00	49 950 000,00	EUR	0,42
FR0126130105	BANQUE FEDER CREDIT MUTUEL E3R+0.23% 24/02/2022	PROPRE	105 500 000,00	105 511 482,85	EUR	0,89
<b>Total Taux revisable</b>				<b>155 461 482,85</b>		<b>1,31</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>7 710 378 213,31</b>		<b>64,97</b>
<b>Total SG MONETAIRE PLUS</b>				<b>11 867 822 295,84</b>		<b>100,00</b>



## Caractéristiques principales du fonds

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

### SG MONETAIRE PLUS

Classe I - Code ISIN : (C) FR0000003964

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - I, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

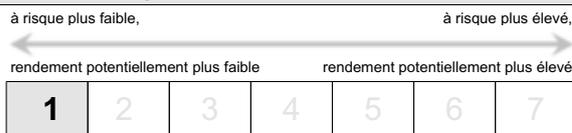
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# SG MONETAIRE PLUS



## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG MONETAIRE PLUS

Classe I2 - Code ISIN : (C) FR0013065257

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - I2, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe. L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques.

Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

# SG MONETAIRE PLUS



## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG MONETAIRE PLUS

Classe P - Code ISIN : (C) FR0011362094

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquide Variable Standard  
En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - P, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.  
L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative de votre SICAV pourra baisser de manière structurelle et la performance pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais courants

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe. L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques.

Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

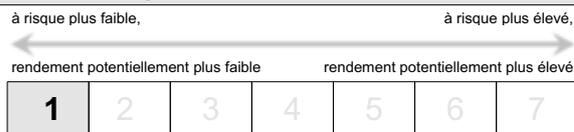
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris